

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ  
Volet 2 — Développement territorial

**Présentation d'un projet structurant**



## **CONTEXTE**

Le Fonds Régions et Ruralité (FRR) vise à appuyer le développement local et régional. Une nouvelle entente entre le MAMH et la MRC des Chenaux, en vigueur du 1er avril 2025 au 31 mars 2028, encadre l'attribution des aides financières selon les priorités de la MRC. Pour cette période, la MRC reçoit 4 048 287 \$ pour le volet 2 — Développement territorial.

Le volet 2 — Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) offre aux MRC un levier financier pour leur permettre d'agir pleinement sur leurs priorités de développement, dans le respect de leurs compétences, et ce, dans une perspective de vitalité territoriale.

## **MODALITÉS DE DÉPÔT DES PROJETS**

La MRC des Chenaux reçoit les demandes de soutien financier en continu.

Les promoteurs doivent déposer une demande complète, au minimum deux mois avant le début prévu du projet, afin de permettre son analyse et sa présentation au Comité vitalité du territoire (CVT).

Ne prenez pas le risque de travailler pour rien. Avant de faire le dépôt d'une demande, il est obligatoire de rencontrer la coordination du service de développement du territoire pour discuter de votre projet.



**Municipalité.s touchée.s par le projet :**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Batiscan                     | <input type="checkbox"/> Champlain                |
| <input type="checkbox"/> Notre-Dame-du-Mont-Carmel    | <input type="checkbox"/> Sainte-Anne-de-la-Pérade |
| <input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève-de-Batiscan | <input type="checkbox"/> Saint-Luc-de-Vincennes   |
| <input type="checkbox"/> Saint-Maurice                | <input type="checkbox"/> Saint-Narcisse           |
| <input type="checkbox"/> Saint-Prosper-de-Champlain   | <input type="checkbox"/> Saint-Stanislas          |

**Votre projet génère-t-il des retombées significatives pour le territoire, notamment au chapitre de l'amélioration de la qualité de vie ou du développement durable (économie, société, culture et environnement) :**

**Nombre d'emplois prévus :**

**Nombre final d'emploi créés ou soutenus lorsque le projet sera complété :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Hommes                             | <input type="checkbox"/> Femmes                    |
| <input type="checkbox"/> Personnes en situation de handicap | <input type="checkbox"/> Jeunes de moins de 35 ans |
| <input type="checkbox"/> Autochtones                        |  |

**Impact structurant pour le milieu :**

**Votre projet reçoit-il l'appui du milieu ? Qui sont vos partenaires :**

**Expliquez comment l'expérience du promoteur permet de réaliser le projet, et de quelle façon en assurer la pérennité :**

**Indiquez les moyens qui seront utilisés pour souligner le soutien financier de la MRC des Chenaux au projet :**

- Mention dans les infolettres, communications numériques et réseaux sociaux
- Mention dans les communiqués de presse ou dossiers médiatiques
- Mention officielle lors des allocutions, lancements ou conférences de presse
- Reconnaissance dans les documents officiels (rapport annuel, bilan de projet)
- Affichage du logo sur les lieux de réalisation du projet
- Autres moyens, précisez :

**N.B. : Des photos du projet financé devront nous être envoyées en même temps que la reddition.**

**Section 3 — Plan de réalisation du projet et échéancier**

--	--

**Section 4 — Budget prévisionnel**

Coûts		Financement*		Confirmé
Ressources humaines	\$	Mise de fonds 20 % en argent	\$	
Honoraires professionnels	\$	Subvention provinciale	\$	
Achat d'équipement	\$	Subvention fédérale	\$	
Location d'équipement	\$	Revenus	\$	
Promotion	\$	Dons	\$	
Autres (précisez) :		Autres sources (précisez) :		
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
	\$		\$	
<b>Total</b>	<b>\$</b>	<b>Total</b>	<b>\$</b>	

\* Indiquer s'il s'agit de bien et service ou d'argent.  
 Le total des coûts doit être égal au total du financement.

## **Section 5 — Documents d'accompagnement**

Toute demande effectuée aux Projets structurants doit être accompagnée des documents suivants :

- Formulaire de dépôt de projet complété.
- Copie des lettres patentes de l'organisme (obligatoire pour une première demande).
- États financiers les plus récents.
- Tous documents pertinents pour l'évaluation de la demande (photos, plans, lettres d'appui, curriculum vitae, plan d'affaires, etc.).
- Résolution de l'organisme qui précise le montant de la mise de fonds déboursée pour le projet et qui désigne un signataire de la demande, du protocole d'entente et du rapport final.
- Résolution des organismes partenaires pour les projets réalisés en partenariat organisationnel.

Je soussigné certifie que ces renseignements sont exacts.

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne autorisée

\_\_\_\_\_  
Date

### **Faire parvenir la demande à : MRC des Chenaux**

630, Principale, St-Luc-de-Vincennes, Québec, G0X 3K0.

### **a/s de Élyse Marchand**

### **Coordonnatrice du service de développement du territoire**

[territoire@mrcdeschenaux.ca](mailto:territoire@mrcdeschenaux.ca), tél. : (819) 840-0704, poste 2223

Il est possible de faire parvenir une demande en format électronique, si elle comporte une signature.